

Séance du 20 décembre 2012

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 20 décembre 2012 à 20 heures 30 sous la présidence de son maire, M. Gilles DESBOIS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Annie MARCHAND, Sandra GAUDILLERE, Evelyne MACHILLOT, Valérie POIRINE Mrs André ALLOIN, Gérard DUCRET, Sylvain THIVENT. Stéphane BRUN, Michel DEZAPY, Corinne TETU, Frédéric BEAUDET.

ETAIENT EXCUSES : Laurent CARON (pouvoir à Valérie POIRINE), Pascal LAURENCEAU (pouvoir à Gilles DESBOIS).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Frédéric BEAUDET.

1 / APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la séance du 9 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

2 / DELIBERATIONS

GRAND PRE : intégration de la voirie et des équipements dans le domaine communal

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de transfert entre la commune et Mme Marie-Claire ARDISSON GUERO représentant les conjoints ARDISSON a été signée le 15/07/2007.

La réception des travaux a été effectuée conjointement par le maître d'ouvrage et la commune le 04 mai 2012 avec quelques réserves. La plupart de celles-ci ont été levées.

Au vu de l'engagement écrit de Mme ARDISSON GUERO concernant les ultimes réserves, l'intégration de la voirie et des équipements peut être réalisée.

Le Conseil, à l'unanimité, délibère favorablement et donne pouvoir au Maire pour mener à bien la procédure.

TARIFS CHARGES SALLE POLYVALENTE ANNEE 2013

Après exposé des travaux de la commission salle polyvalente par Mme MACHILLOT, le conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2013, à savoir :

- Electricité : 0,21 € kwh
- Gaz : 1 € le m3
- Eau : forfait de 5 € par location le week-end

PROJET EXTENSION DU PERIMETRE DU GRAND CHALON

M. le Préfet nous a fait parvenir un arrêté en date du 26 novembre 2012 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Cet arrêté intervient en application de l'article 60 de la loi n°2010-1563 du 16/12/2010 et à la suite de l'avis favorable exprimé par la commission départementale de coopération intercommunale du 21 septembre 2012.

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne est étendu le 1^{er} janvier 2014 aux communes d'Allerey-sur-Saône et de Chaudenay. Il appartient au Conseil Municipal de chaque commune incluse dans le périmètre du Grand Chalon de se prononcer sur le projet d'extension de ce périmètre dans un délai de 3 mois.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil, après un tour de table, approuve sans réserve et à l'unanimité l'arrêté proposé par M. le Préfet de Saône et Loire.

CONVENTION ATOUTS JEUNES ANNEE 2013

Depuis plusieurs années, les communes de Saint-Marcel, Chatenoy-en-Bresse, Epervans, Oslon et Lans, dans le cadre du projet éducatif territorial ont décidé de délivrer le carnet atouts-jeunes visant à faciliter l'accès des jeunes, de 14 à 18 ans, aux loisirs ainsi que dans les associations du territoire.

Les conventions régissant l'emploi du carnet atouts-jeunes doivent être renouvelées pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Après avoir pris connaissance de ces nouvelles conventions, à l'unanimité, le Conseil délibère favorablement à cet effet.

3 / COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

Syndicat Intercommunal des Bureaux de Perception de Chalon-Nord et Chalon-Sud

Mme MARCHAND fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Crissey le 10 décembre 2012.

Le Syndicat sera prochainement dissous après la vente des locaux estimés par le service des domaines entre 294 600 € et 368 000 € selon qu'ils soient libres ou occupés.

Le Président du Syndicat est chargé de mener à bien cette transaction. Le produit de cette vente sera redistribué aux 20 communes membres au prorata de l'investissement et du nombre d'habitants.

SMET (Syndicat Mixte d'Enfouissement et de Traitement des ordures ménagères de Chagny)

Le centre d'enfouissement de Chagny accueille une partie des déchets et ordures ménagères du département.

En 2010, le Conseil Général a validé un plan d'élimination des déchets et matières assimilées qui organise le transport et le traitement de tous ces apports.

Or, d'une part, le Syndicat de la région mâconnaise ne souhaitant pas utiliser les installations de Chagny et d'autre part, la région beaunoise souhaitant intégrer la structure, il apparaît que les schémas du plan départemental n'autorisent pas cette possible organisation d'élimination des déchets.

L'exécutif du SMET rencontrera très prochainement les autorités départementales afin d'évoquer la situation.

ZONE IINA

Le Maire informe le Conseil que suite aux différentes réunions entre les parties concernées, le projet reste identique à l'initial soit 21 lots.

Les services urbanisme du Grand Chalon rendront un avis fin janvier 2013.

Terrain Rue du Moulin

Les procédures nécessaires à la vente d'une parcelle de terrain à M. Joël CLERC sont en cours de régularisation.

Dématérialisation des échanges de données entre la commune et les services des finances publiques

Lors d'une réunion d'information le 18/12/2012. A Chatenoy-le -Royal, M. le Directeur Départemental des Finances publiques a présenté les modalités d'une démarche volontariste de dématérialisation entre les services des finances publiques et leurs différents partenaires et usagers.

Le passage à l'horizon 2015 au protocole PESV2 est retenu (dématérialisation totale des échanges) avec une préparation matérielle spécifique au 1^{er} janvier 2014.

Conseil Communautaire

Gilles DESBOIS fait le compte rendu des deux derniers conseils communautaires qui se sont tenus les :

- 23 novembre à Fontaines avec 25 questions à l'ordre du jour et notamment le débat d'orientations budgétaires pour 2013.

- 13 décembre à Givry avec 52 questions à l'ordre du jour dont le vote du budget 2013 qui s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 82 236 816 € pour la section de fonctionnement dégageant un autofinancement de 1 750 000 €.

Pour la section investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur 23 127 889 €.

Budgets annexes :

- Transports urbains :	11 059 704 €
- Locations mobilières :	484 000 €
- Aéroport :	370 750 €
- Eau :	2 318 500 €
- Assainissement :	4 332 175 €
- Port de plaisance :	36 400 € (budget équilibré qui ne nécessite pas de subvention du budget général)

Le pacte fiscal et financier entre le grand Chalon et les communes est reconduit.

Le FAPC (Fonds d'aide pour les communes rurales) est inchangé.

La fiscalité n'augmente pas pour les entreprises, pour les ménages une taxe de 2% sur le foncier bâti est instaurée.

Convergence tarifaire de l'eau : pour les administrés de Lans le m³ sera facturé 3,63 € en 2013 (3,48 € en 2012)

Le Maire précise qu'il a voté contre cette augmentation qu'il juge trop importante et qu'il demandera des explications quant au mode de calcul des nouveaux tarifs (idem pour les 3 communes de l'ex SIVM).

4 / QUESTIONS DIVERSES

Téléthon : le téléthon a rapporté cette année 8 300 € pour les 5 communes. A titre indicatif, Lans a contribué à hauteur de 419,07 €.

Le Maire a adressé un courrier de remerciements aux écoles pour l'engagement des élèves à participer à ce téléthon 2012.

Projet éolien : Un projet éolien est en première phase d'étude sur les communes de Saint Christophe en Bresse et de l'Abergement Ste Colombe. Ce projet est porté par la Communauté de Communes des portes de la Bresse.

La commune de Lans devrait être incluse dans la zone de développement éolien si celle-ci était décrétée par le Préfet. Affaire à suivre.

Renouvellement des conventions ATESAT : une demande de renouvellement de la convention ATESAT pour 2013 a été adressée à la Direction Départementale des Territoires.

Vœux du Grand Chalon : la présentation des vœux aura lieu le 7 janvier 2013 à 18 h 30 à l'Espace des Arts.

CCAS : la distribution des colis aura lieu les 22 et 23 décembre.

Illuminations : depuis le 8 décembre, les panneaux décoratifs illuminent la Grande Rue et la Route de St-Christophe.

Le choix des motifs s'avère de grande qualité.

Ecoles : Le Maire et Mme MARCHAND informent le Conseil qu'ils se sont rendus à l'école élémentaire suite à plusieurs petites dégradations commises et reconnues par certains élèves avec qui ils se sont entretenus en présence de leur enseignante.

Interconnexion eau potable : avec le réseau de Chalon-sur-Saône via Saint-Marcel, le raccordement a eu lieu le 04 décembre sans engendrer de perturbations sur le réseau communal.

Semaine scolaire de 4 jours et demi : le projet du Ministère de l'Education nationale n'est pas encore abouti. Dans un futur très proche, des réunions de travail seront mises en place.

Patrimoine et Mémoire de Lans : Le Crédit Agricole a donné une réponse favorable quant à son engagement financier dans la limite des montants fixés.

La classe de SEGPA du Collège Vivant Denon ne participera pas à cette opération de réhabilitation du lavoir

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **1^{er} février 2013 à 20 h 30**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.